ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aide psychopedagogique

Question écrite n° 50463

Texte de la question

M. Charles Cova souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche sur l'aide qu'il est necessaire d'apporter aux enfants scolarises en difficulte. Tout enfant a droit au respect, a l'accompagnement et a une aide specifique au sein de l'ecole quelle que soit la nature de ses difficultes. Actuellement, dans le service public de l'education nationale, les aides specialisees proposees a l'enfant en difficulte sont diversifiees. La reeducation, parce qu'elle prend en compte l'enfant dans une approche globale, a sa place parmi les autres aides aux apprentissages que peut apporter le systeme educatif. Les reseaux d'aide specialises aux eleves en difficulte (RASED) participent a cette mission. Il convient de proteger un tel dispositif. Les orientations actuelles, les projets et decisions a venir du Gouvernement devront tenir compte de ces efforts menes depuis plus de vingt ans. Afin de rassurer les reseaux d'aide specialises, il souhaiterait connaitre ses intentions et les mesures qu'il compte prendre afin de leur permettre d'assurer dans de bonnes conditions leurs activites.

Données clés

Auteur : M. Cova Charles
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50463
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1742